

MAIRIE DE BRIE - 16590

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 20

Procurations : 7

Votants : 27

L'an deux mil vingt cinq

Le : **26 mai**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **20 mai 2025**

OBJET : D2025-4-2

Comité Social Territorial :
désignation des représentants
de la collectivité

Présents : BERTHELON S ; BOUCHERIT D ; BOURGADE L ; BRIANCON JP ; BUISSON M ; CHAUSSAT C ; CORNELIUS M ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLIERE M ; GERACI F ; GUERIN S ; HELION P ; JOUANNET J ; LACOURARIE S ; MASSON G ; MOREAU D ; MOUMANEIX P ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; URBAJTEL P

Ont donné procuration : CHASLARD B à JOUANNET J ; DULAIS N à URBAJTEL P ; IMARD C à ROUHIER D ; MOINARD BOUTENEGRE M à Séverine LACOURARIE ; THOS F à GUERIN S ; VIEUILLE R à HELION P ; VRIET L à BOUCHERIT D

Secrétaire de séance : Michel GAUDILLIERE

Conformément à l'article 32 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n° 2021-571 du 10 mai 2021, un Comité Social Territorial (CST) doit être créé dans chaque collectivité employant au moins 50 agents.

Compte-tenu que les effectifs de la commune de Brie au 1^{er} janvier 2024 étaient supérieurs à 50 agents, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 11 mars 2024, a décidé de créer un Comité Social Territorial.

La consultation des organisations syndicales afin d'établir un protocole pré-électoral a conduit le Conseil Municipal, lors de sa séance du 16 décembre 2024, à adopter les règles suivantes :

- le paritarisme numérique fixe un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel (titulaires et suppléants),
- le collège des représentants du personnel est composé de 3 agents titulaires et 3 agents suppléants,
- le collège des représentants de la collectivité est représenté par 3 élus titulaires et 3 élus suppléants.

Les représentants du personnel seront élus par lors d'un scrutin qui se déroulera le 19 juin 2025.

Les candidats pour représenter la collectivité au sein du CST sont les suivants :

- Michel BUISSON (titulaire)
- Nathalie DULAIS (titulaire)
- Daniel ROUHIER (titulaire)

- Daniel BOUCHERIT (suppléant)
- Patricia URBAJTEL (suppléante)
- Joël JOUANNET (suppléant)

AR Prefecture

016-211600614-20250526-D2025_4_2-DE
Reçu le 27/05/2025

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité les représentants de la collectivité au Comité Social Territorial.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 27 mai 2025

Pour copie conforme :

En Mairie, le 27 mai 2025

Le Maire,

Michel BUISSON